



Question sur les heures et le contrat de travail

Par **Jer86**, le **30/11/2018** à **12:15**

Bonjour
Je travaille dans une entreprise de nettoyage lavage de vitres et ménage. J'ai un CDI avec un fixe de 1300€. Mon patron ne nous paye pas les heures non effectuées alors que le planning est exécuté en bon eduforme. Si nous n'avons pas le cota d'heures il prends sur les heures supplémentaires pour combler le manque de celle ci . Et il y a quelque quelques jours il nous a proposé de signer un document relatant que si les heures (soit 35 par semaine) ne sont toujours pas effectuées on touchera quand même le fixe mais il nous faudra rattraper ces heures sur le mois suivant .. quel est notre droit de ce côté là et ses obligations en temps que patron pour les heures et le planning. rnJ'ai regardé sur des documents et ils disent qu'il "a pas le droit de prendre des heures supplémentaires pour combler les heures non effectuées dans la semaine. Que peut on demander et pouvons nous refuser de signer ce document